

Relevé de la réunion du 20/3/20

Présents

Ordres, URPS

DCGDR : Mme GOEAU

ARS : DD, E SCHWARTZENTRUBER, P DURAND, C CHOMA

Il est rappelé que les informations sont à diffuser à vos adhérents.

Situation en Occitanie

Il y a 472 cas confirmés, 17 décès, 155 personnes hospitalisées dont 62 en réanimation.

Information post-réunion : 611 cas confirmés au 21/3/20, 209 personnes hospitalisées dont 72 en réanimation, 26 décès

Masques

Aujourd'hui, l'approvisionnement en masques provient de 2 sources :

- Les stocks gérés depuis le niveau national
- Les stocks repérés et récupérés par l'ARS Occitanie provenant d'entreprises, de collectivités territoriales ou d'autres partenaires institutionnels

Le ministère de la santé a prévu la distribution de masques dans les conditions précisées dans le DGS-urgent du 18/03/2020.

En Occitanie, pour les 2 semaines à venir, l'ARS veillera à la distribution de masques sur la base du stock constitué en région (masques chirurgicaux et FFP2) :

- Pour les médecins, infirmiers, sages-femmes et pharmaciens via les pharmacies d'officine cf les procédures utilisées pour le stock national (modalités, identification du stock régional et traçabilité)
- Aux dispositifs spécifiques et centres dédiés de consultation généraliste au COVID19 déjà en place. Au 20/03/20, 108 centres de consultation sont d'ores et déjà référencés. Ils seront contactés par leur délégation départementale ARS ou le Conseil départemental de l'Ordre des médecins pour les modalités pratiques
- Aux laboratoires de biologie médicale dont l'approvisionnement sera assuré par l'URPS biologistes

Hormis ces 3 catégories, la distribution de masques continuera d'être assurée par les pharmaciens d'officine sur la base des instructions nationales.

Les pharmacies d'officine sont le pivot de cette distribution pour l'ensemble des professionnels de santé libéraux. Pour faciliter les modes de distribution, chaque professionnel de santé libéral ira se faire référencer auprès de sa pharmacie de proximité. Une communication ARS-URPS-ordres est en cours de finalisation Information post-réunion : la communication a été adressée aux URPS et ordres. Si les quantités présentes dans une pharmacie n'étaient pas suffisantes pour couvrir les besoins des professionnels référencés, les pharmaciens orienteront les professionnels vers des pharmacies qui auront du stock.

L'assurance maladie assurera avec les pharmaciens un suivi rigoureux des délivrances de masques à chaque professionnel de santé de ville que le stock soit national ou régional.

Dépannage par l'ARS notamment des EHPAD et des ES

Ce sont les CH qui donneront les masques aux TS

Réserve sanitaire

Nouvelle adresse pour la réserve sanitaire : COVID-19-reserve@santepubliquefrance.fr

Information pour le médecin généraliste

<https://lecmg.fr/coronacliv/>

Certificat de décès

Il existe l'application en ligne

Les certificats de décès papier sont adressés par les DD ARS

Voir l'avis du HCSP relatif à la prise en charge du corps d'un patient décédé infecté par le virus SARV-CoV-2

https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=hcsapa20200218_corsarcovprienchaducor_dunpatdcd.pdf

Suivre ce qui est mentionné sur les certificats de décès

Pas de soins de thanatopraxie

En cas de doute, appliquer la procédure COVID

Centres de consultation dédiés COVID

Il y en a 108

Il n'est pas possible de déporter de pharmacie dans ces centres

Les maires peuvent proposer des locaux pour ces centres

Recenser les autres professionnels de santé (autres que médecins et IDE) qui pourraient apporter leur aide dans ces centres

Cordialement

Catherine CHOMA

Directrice de la santé publique
04.67.07.20.78 | 05.34.30.27.82
catherine.choma@ars.sante.fr

Isabelle REDINI

Directrice des territoires et des relations institutionnelles
04 67 07 22 13 | 05 34 30 27 94 |
isabelle.redini@ars.sante.fr

●● Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc club du Millénaire | 1 025, rue Henri Becquerel | CS 30001 | 34067 Montpellier Cedex 2

www.occitanie.ars.sante.fr | suivez nous



@ARS_OC

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer
dans son coude



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades



Porter un masque quand
on est malade